



CONSTRUIRE, AMENAGER, RENOVER A

GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

CHARTRE DE BONNE CONDUITE EN 10 POINTS

1. Je vérifie avoir fait toutes les démarches administratives obligatoires (affichage légal, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, Déclaration d'Ouverture de Chantier, Demande d'Occupation du Domaine Public, ...).
2. Je n'occasionne pas de dégâts sur les équipements publics et je fais attention aux réseaux existants. Je nettoie régulièrement la voirie.
3. Je n'empiète pas sur les parcelles voisines. Je ne stocke pas les matériaux sur le domaine public ou les parcelles voisines.
4. Je trie et j'évacue mes déchets en décharge autorisée. Je n'incinère pas mes déchets.
5. Je respecte les règles relatives aux nuisances sonores.
6. Je fais attention à mon voisinage (établissement scolaire à proximité, ...) et à l'environnement.
7. Je ne nettoie pas mes outils et véhicules sur les parcelles voisines ou le domaine public.
8. Je maintiens en bon état les abords de mon chantier.
9. Je protège mon chantier (grues, ...) par du matériel aux normes (clôtures, ...).
10. Je ne laisse pas trainer de matériel ou matériaux pouvant tenter d'éventuels voleurs et je préviens la gendarmerie et la Mairie en cas de problème.

Je soussigné,,
confirme avoir pris connaissance de la Charte de bonne conduite en 10 points et compte la respecter
pendant mon chantier.

Date :

Signature :